

CAP DES DPIP DU 17 DECEMBRE 2018

En questions diverses, le SNEPAP-FSU a sollicité des informations sur l'avancement des textes relatifs à la constitution du 3ème grade, la classe exceptionnelle, qui est en vigueur depuis janvier 2017. Les textes ont été validés par le CTSPiP et sont en attente, comme tout texte statutaire, de passage en CTM. Cela devrait pouvoir être réalisé au printemps 2019. Ces textes ont pour objectif de lister les postes qui donneront accès à ce 3ème grade à accès fonctionnel. Lorsque les textes seront publiés, le vivier sera constitué à partir des fiches que devront renseigner les DPIP remplissant les conditions statutaires et sur lesquelles les DI devront donner leur avis. L'avancement au sein de ce 3ème grade sera ensuite porté à l'ordre du jour d'une CAP.

Sur la réforme statutaire des DPIP, le SNEPAP-FSU a ré-interpellé le DAP qui a affirmé que la réforme statutaire des DPIP suivra celle des officiers qui a été présentée lors du séminaire du 26 novembre. Il a complété en réaffirmant que l'objectif de cette réforme sera de rapprocher le statut des DPIP de celui des DSP. La voie est ainsi ouverte, reste à concrétiser les annonces !

1. Mobilité

POSTE POURVU	NOM – Prénom	POSTE ACTUELLEMENT OCCUPE
DAP – Cabinet Adjoint Chef de cabinet	Anne KEPPEL	SPIP 75 – Paris DPIP
DISP MARSEILLE Chef DPIP	Carole CHEVALIER FAGOT	DISP MARSEILLE – DPIP Chef Unité Exécution des Peines
SPIP MAYOTTE – Mamoudzou DFSPIP 2ème catégorie	Nicole MAZEPPA	SPIP GUADELOUPE – Pointe à Pitre Chef d'antenne
SPIP 94 – Créteil Adjoint DFSPIP 1ère catégorie	Sophie BUROSSE	SPIP 94 – Créteil Chef d'antenne
SPIP 95 – Pontoise Adjoint DFSPIP 1ère catégorie	Stéphanie BALDASSI JAHAN	SPIP 95 – Osny Chef d'antenne
SPIP 27 – Evreux DFSPIP 2ème catégorie	Karine LEFEBVRE MARIE	SPIP 27 – Evreux Adjointe DFSPIP 2ème catégorie

2. Titularisation de la 11^{ème} promotion de DPIP

La CAP a émis un avis favorable à la titularisation de 10 stagiaires et à la prolongation de stage de 6 mois d'une stagiaire. La prise de fonction des titulaires sera effective le 15 janvier 2019.

3. **Validation de l'examen professionnel pour l'accès au corps des DPIP au titre de l'année 2019**

La CAP a validé la liste des CPIP admis à l'examen professionnel pour l'accès au corps des DPIP, au titre de l'année 2019, proposé par le jury :

Liste principale :

- Johanne THOUVENIN
- Amina GACHOUCHE
- Agnès CHAUDERLIER MAILLARD
- Aurélie LE DRESSAY ROGER
- Hamdi BEN ALAYA

Liste complémentaire :

- Thierry PLANTIER
- Julie COLLET
- Jonathan TAHON

Nous nous tenons à votre disposition pour des informations complémentaires.

Paris, le 17 décembre 2018
Les représentants des personnels DPIP